



**PROCES-VERBAL DU CONSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES  
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 23 JANVIER 2025**

Le jeudi 23 janvier 2025 à 10h00, le Comité Syndical du Conservatoire des Alpes-Maritimes s'est réuni à l'hôtel du Département, au Centre Administratif des Alpes-Maritimes, pour donner suite à la convocation adressée par M. Jean THAON, Président en exercice, par courrier le 10/01/2025. Cette réunion fait suite à la séance prévue le 21/01/2025 n'ayant pu se tenir faute de quorum ; le quorum n'est plus nécessaire pour cette seconde réunion. Lors de cette séance, 16 membres (12 présents et 4 représentés) disposent de 22 suffrages :

Pour le DEPARTEMENT 06 : Mme Joelle ARINI, Titulaire, Excusée  
Pour le DEPARTEMENT 06 : M. Xavier BECK, Titulaire, Excusé.  
Pour le DEPARTEMENT 06 : M. Yannick BERNARD, Titulaire, Excusé.  
Pour le DEPARTEMENT 06 : Mme Christelle D'INTORNI, Titulaire, Excusée.  
Pour le DEPARTEMENT 06 (3 voix) : Mme Céline DUQUESNE, Titulaire, Présente.  
Pour le DEPARTEMENT 06 : Mme Sabrina FERRAND, Titulaire, Excusée.  
Pour le DEPARTEMENT 06 : Mme Pascale GUIT-NICOL, Titulaire, Excusée.  
Pour le DEPARTEMENT 06 : M. David KONOPNICKI, Titulaire, Excusé.  
Pour le DEPARTEMENT 06 : M. Gérald LOMBARDO, Titulaire, Excusé.  
Pour le DEPARTEMENT 06 : M. Sébastien OLHARAN, Titulaire, Excusé.  
Pour le DEPARTEMENT 06 : Mme Michèle OLIVIER, Titulaire, Excusée.  
Pour le DEPARTEMENT 06 (3 voix) : Mme Pierrette ALBERICI, Suppléante, Présente.  
Pour le DEPARTEMENT 06 (3 voix) : M. Auguste VEROLA, Vice-Président, Titulaire, Présent.  
Pour la Commune de ANDON : M. Daniel BORTOLINI, Titulaire, Excusé.  
Pour la Commune de ASPREMONT : Mme Catherine SALET, Titulaire, Excusée.  
Pour la Commune de BAIROLS : M. Frédéric AUDIBERT, Titulaire, Excusé.  
Pour la Commune de BENDEJUN : M. Thierry LORETTE, Titulaire, Excusé.  
Pour la Commune de BLAUSASC : Mme Evelyne LABORDE, Titulaire, Excusée.  
Pour la Commune de BEUIL : M. Christian GUILLAUME, Titulaire, Excusée  
Pour la Commune de BREIL-SUR-ROYA : Mme Isabelle SAUVE, Titulaire, Excusée.  
Pour la Commune de CANTARON : M. Christian DI MARTINO, Titulaire, Excusé.  
Pour la Commune de CARROS : Mme Virginie SALVO, Titulaire, Excusée.  
Pour la Commune de CLANS : M. Patrick JACOB, Titulaire, Excusé.  
Pour la Commune de COLOMARS (1 voix) : Mme Nicole FALCONETTI, Suppléante, Présente.  
Pour la Commune de COURSEGOULES : Mme Marie-Pierre DAVID, Titulaire, Excusée.  
Pour la Commune de FONTAN : M. Philippe OUDOT, Titulaire, Excusé.  
Pour la Commune de GILETTE : Mme Martine ALBERTI, Titulaire, Excusée.  
Pour la Commune de GREOLIERES : Mme Patricia BUSUTTIL, Titulaire, Excusée.  
Pour la Commune de GUILLAUMES : M. Alain BRES, Titulaire, Excusé.  
Pour la Commune de ISOLA : Mme Elise CLARY, Titulaire, Excusée.



Pour la Commune de LA BRIGUE : M. Daniel ALBERTI, Titulaire, Excusé.  
Pour la Commune de LA PENNE (1 voix) : Mme Hélène DELYFER, Titulaire, Représentée par Mme Gisèle MARTIN.  
Pour la Commune de LA TOUR SUR TINEE : Mme Pamela MAC CLURE, Titulaire, Excusée.  
Pour la Commune de LANTOSQUE (1 voix) : M. Jean THAON, Président, Titulaire, Présent.  
Pour la Commune de LA ROQUETTE SUR VAR : M. Philippe BRUSCHI, Titulaire, Excusé.  
Pour la Commune de L'ESCARÈNE (1 voix) : M. Philippe LACOUT, Suppléant, Présent.  
Pour la Commune de LEVENS (1 voix) : M. Régis GUILLAUME, Titulaire, Présent.  
Pour la Commune de LUCERAM : Mme Michèle BARNOIN, Titulaire, Excusée.  
Pour la Commune de MALAUSSENE : Mme Sylvia GHALIN, Suppléante, Excusée.  
Pour la Commune de MOULINET : M. Michel PALLANCA, Titulaire, Excusé.  
Pour la Commune de PEILLE (1 voix) : M. Cyril PIAZZA, Titulaire, Représenté par M. Jean THAON.  
Pour la Commune de PEILLON (1 voix) : M. Jean-Marc RANCUREL, Titulaire, Présent.  
Pour la Commune de PEONE (1 voix) : Mme Marie-Amélie GINESY, Vice-Présidente, Titulaire, Présente.  
Pour la Commune de PUGET-THENIERS : Mme Anne-Marie REDELSPERGER, Titulaire, Excusée.  
Pour la Commune de ROQUEBILLERE : M. Romain GUINTRAND, Titulaire, Excusé.  
Pour la Commune de ROQUESTERON : Mme Alexandra BISSON, Titulaire, Excusée.  
Pour la Commune de RIMPLAS : Mme Christelle D'INTORNI, Titulaire, Excusée.  
Pour la Commune de SAINT-CEZAIRE SUR SIAGNE : M. Christian ZEDET, Suppléant, Excusé.  
Pour la Commune de SAINT-ETIENNE-DE TINEE (1 voix) : Mme Christiane MATTEI, Titulaire, Présente.  
Pour la Commune de SAINT-MARTIN DU VAR : Mme Michèle GARDONCINI, Titulaire, Excusé.  
Pour la Commune de SAINT-MARTIN VESUBIE (1 voix) : Mme Gisèle MARTIN, Titulaire, Présente.  
Pour la Commune de SAINT-SAUVEUR SUR TINEE (1 voix) : Mme Anne-Marie ZIMMERMANN, Titulaire, Représentée par Mme Christiane MATTEI.  
Pour la Commune de SAINT-VALLIER DE THIEY : Mme Nicole BRUNN-ROSSO, Titulaire, Excusée.  
Pour la Commune de SIGALE : Mme Stéphanie GORDOLON, Titulaire, Excusée.  
Pour la Commune de SOSPEL : M. Renaud DETOEUF, Titulaire, Excusé.  
Pour la Commune de TENDE (1 voix) : M. Jean-Charles QUERCIA, Titulaire, Présent.  
Pour la Commune de TOURRETTE LEVENS (1 voix) : M. Bertrand GASIGLIA, Titulaire, Représenté par M. Jean-Marc RANCUREL.  
Pour la Commune de VALDEBLORE : Mme Dominique HOUZE RESMOND, Titulaire, Excusé.  
Pour la Commune de VILLARS-SUR-VAR : Mme Cécile BESSONE, Titulaire, Excusée.



**INVITÉS PRÉSENTS A LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL :**

- Mme Delphine GAYRARD, Directrice Générale Adjointe Culture, Transformation numérique, Relation à l'utilisateur du Département des Alpes-Maritimes,
- Mme Laura DE VIT, Chef du service de l'action culturelle territoriale du Département des Alpes-Maritimes,
- M. Gilles MICHALEC, Comptable Public des Alpes-Maritimes,
- Mme Germaine MILLO, Suppléante de la commune de Peillon,
- M. Christian TOURNIAIRE, Directeur du Conservatoire des Alpes-Maritimes,
- Mme Corinne LAZARO, Responsable des finances du CAM,
- Mme Maryline GERMANO, Adjointe au Directeur du CAM,
- Mme Eugénie JOUANNET, Responsable des ressources humaines du CAM.

**ORDRE DU JOUR :**

1. FINANCES : Reprise anticipée des résultats 2024
2. FINANCES : Budget Primitif 2025
3. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Jean THAON, Président du Conservatoire des Alpes-Maritimes, ouvre la séance à 10h00 et remercie l'ensemble des membres présents, Marie-Amélie GINESY, Vice- Présidente, les conseillers départementaux, les représentants des communes, les services administratifs du département, la Paierie Départementale et ajoute, représenter Monsieur Charles Ange GINESY, Président du Département des Alpes-Maritimes.

Le Président ouvre la séance.

**1/ FINANCES : REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2024**

Le Président du Conservatoire des Alpes-Maritimes, Jean THAON invite Madame Corinne LAZARO, responsable des finances à présenter la reprise anticipée des résultats 2024. Elle rappelle à l'assemblée que lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes : L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement. Le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement est également repris par anticipation.



Les résultats doivent être repris dans leur totalité dans les deux cas, la reprise partielle étant proscrite.

Ces résultats sont justifiés par la production d'une fiche de calcul du résultat prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le Comptable Public) accompagnée soit du compte de gestion, s'il a pu être établi, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le Comptable Public ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre. Lorsque les résultats font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, l'assemblée délibérante doit procéder à leur régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et, en tout état de cause avant la fin de l'exercice.

La reprise anticipée des résultats se présente comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	171 680.99 €
Résultats antérieurs reportés	114 522.33 €
Résultat à affecter	286 203.32 €
<b>Section d'Investissement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	- 40 517.74 €
Résultats antérieurs reportés	38 364.63 €
Solde d'exécution d'investissement	- 2 153.11 €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2024	
Besoin de financement	- 2 153.11 €
<b>Reprise anticipée</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	96 203.32 €
Report en Fonctionnement R 002	190 000.00 €

Le Comité Syndical **CONSTATE ET APPROUVE** les résultats de l'exercice 2024 et **ADOpte A L'UNANIMITE**, pour le budget primitif 2025, la reprise anticipée des résultats ci-dessus.



## 2/ FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2025

Madame Corinne LAZARO, responsable des finances expose aux membres du Comité Syndical le Budget Primitif pour l'exercice 2025 équilibré en dépenses et en recettes au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 510 000.00 €	2 510 000.00 €
INVESTISSEMENT	128 638.32 €	128 638.32 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 638 638.32 €</b>	<b>2 638 638.32 €</b>

### I. Cadre général

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Conservatoire des Alpes-Maritimes. Elle est également disponible sur le site internet [www.conservatoite06.fr](http://www.conservatoite06.fr).

Le budget primitif est voté par chapitre et par nature avec présentation fonctionnelle, suivant l'instruction comptable M57.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Conservatoire. Le Budget Primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours suivant son adoption.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Un budget global 2025 de 2 666 638,32 €, prudent et maîtrisé, construit dans le respect des engagements formulés lors du débat d'orientations budgétaires présenté en séance du 18 décembre 2024.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité.



## II. Section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 510 000 €** (+6.42 % par rapport au budget primitif 2024).

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du Conservatoire.

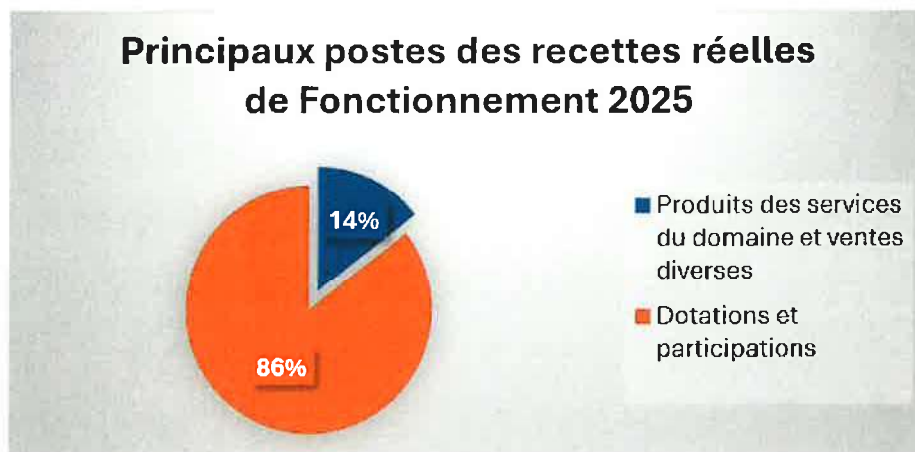
### 1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 320 000 €. S'y ajoute l'excédent de fonctionnement reporté 2024 de 190 000 € suivant l'autorisation de reprise anticipée accordée par le Comptable Public, soit un total de recettes de 2 510 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitres	Intitulés	BP 2024	BP 2025	Evolution %
013	Atténuations de charges	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00%
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	275 000.00 €	330 000.00 €	20.00%
74	Dotations et participations	1 958 000.00 €	1 960 000.00 €	0.10%
75	Autres produits de gestion courante	- €	20 000.00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950.00 €	- €	
<i>R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1</i>		<i>114 522.33 €</i>	<i>190 000.00 €</i>	<i>65.91%</i>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 358 472.33 €</b>	<b>2 510 000.00 €</b>	<b>6.42%</b>



## Principaux postes des recettes réelles de Fonctionnement 2025



Par délibération n° 2024-05/07 en date du 22 mai 2024, le Comité Syndical du Conservatoire a fait le choix de faire face à ses dépenses sans recourir à l'augmentation des barèmes de la participation communale et des tarifs d'inscriptions pour la rentrée scolaire 2024-2025. Ce choix marque la volonté d'épargner le pouvoir d'achat des habitants déjà grevé par la situation économique.

**Les produits des services (chapitre 70)** s'élèvent à 330 000 € et intègrent la facturation des inscriptions des élèves, ce chapitre est en hausse de 20 % par rapport à 2024.

### **Les dotations et participations (chapitre 74)**

Composante essentielle des recettes pour le Conservatoire, avec 1 960 000 € attendus, au titre de :

- La participation départementale à hauteur de 1 480 000 € (soit une baisse de 41 000 € par rapport au budget 2024) ;
- La participation des communes estimée à 370 000 € pour :
  - L'inscription des enfants en cours individuel ;
  - L'inscription des enfants dans le cadre des orchestres aux collèges (OAC) ;
- La participation des collèges (formation des orchestres aux collèges) et les interventions en milieu scolaire (IMS), pour un montant de 110 000 € ;

**Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** représentent 20 000 € et correspondent au remboursement du SDIS dans le cadre de la convention de mise à disposition de musiciens (vacations Fanfare).

**Les atténuations de charges (chapitre 013)** composées du remboursement d'un agent en détachement à Monaco, restent stables pour 10 000 €.



Au **R002** : Report en fonctionnement inscrit à hauteur de 190 000 €.

## 2. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement correspondent notamment aux frais d'administration générale, à la masse salariale, aux indemnités des élus, aux coûts des services et missions confiées aux prestataires.

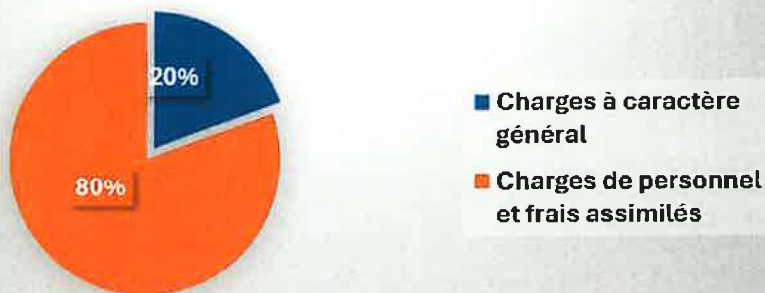
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitres	Intitulés	BP 2024	BP 2025	Evolution %
011	Charges à caractère général	412 250.00 €	478 915.00 €	16.17%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 863 400.00 €	1 963 400.00 €	5.37%
65	Autres charges de gestion courante	28 850.00 €	30 800.00 €	6.76%
67	Charges spécifiques	2 322.33 €	3 000.00 €	29.18%
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- €	1 850.00 €	
023	Virement à la section d'investissement	35 000.00 €	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 650.00 €	32 035.00 €	92.40%
<i>D 002 Déficit de fonctionnement reporté N-1</i>				
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 358 472.33 €</b>	<b>2 510 000.00 €</b>	<b>6.42%</b>

Ces inscriptions budgétaires portent le montant des dépenses réelles 2025 à 2 477 965 €.





## Principaux postes des dépenses réelles de Fonctionnement 2025



### Chapitre 011 - Charges à caractère général

Prévision à la hausse sur ce chapitre de 16.17 % par rapport au budget 2024, dont la somme globale est établie à 478 915 € en raison de nouvelles dépenses, notamment :

- Rémunération de certains enseignants en prestations de services (3 professeurs de danse et 1 professeur de musique) ;
- Accroissement des frais de déplacements professionnels ;

### Chapitre 012 - Charges de personnel

Les charges de personnel représentent le poste de dépense le plus important de la section de fonctionnement.

Le Conservatoire s'est engagé à maintenir ses effectifs et à maîtriser sa masse salariale, ce chapitre est ainsi estimé à la somme globale de 1 963 400 € (+5.37 % par rapport au budget 2024) qui s'explique par :

- La mise en place de la protection sociale complémentaire Prévoyance ;
- Le recrutement de 2 professeurs de danse à temps non complet (2 x 10h/20<sup>ème</sup>) ;
- Le recrutement d'un professeur de batterie (10h/20<sup>ème</sup>) ;
- Modification du poste du professeur de saxophone (10h/20<sup>ème</sup>) ;
- Prévision de 2 remplacements en cas d'arrêt maladie ;
- Vacances en musique (DEPT06-SDIS06) ;
- Le GVT, glissement vieillesse technicité lié à l'évolution mécanique des carrières :
  - 5 agents présents sur le tableau d'avancement d'échelon (3 de catégorie B ; 2 de catégorie A) ;
  - 1 avancement de grade de catégorie A pour le passage en hors classe (sous réserve d'un départ à la retraite) ;
  - 1 avancement de grade par examen professionnel, ATEA Principal de 1<sup>ère</sup> classe (sous réserve de réussite) ;
  - 1 promotion interne, 1 de catégorie B (sous réserve d'admission).



#### **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

Hausse enregistrée de 6.76 % par rapport au budget 2024. Il regroupe notamment les indemnités des élus ainsi que les redevances pour licences, sauvegardes et autres logiciels. La somme portée à ce chapitre s'élève à 30 800 €.

#### **Chapitre 67 - Charges spécifiques**

Une somme de 3 000 € est inscrite en prévision de titres de recettes annulés sur exercices antérieurs.

#### **Chapitre 68 - Dotations aux provisions**

Une somme de 1 850 € est inscrite au titre des provisions semi-budgétaires, pour couvrir les créances douteuses.

#### **Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Ce chapitre d'un montant de 32 035 € inclus les échéances d'amortissements connues, une estimation des échéances d'amortissement au prorata temporis ainsi qu'un rattrapage d'amortissements.

En effet, il a été constaté un passif cumulé d'amortissements non comptabilisés lors de la reprise de l'inventaire du Conservatoire.

Ce manque de suivi entre l'Ordonnateur et le Comptable Public, durant cette période, a conduit à une accumulation d'amortissements non comptabilisés. La somme totale constatée est de 315 000 € entre l'actif du Comptable Public et l'inventaire du Conservatoire.

Le Conservatoire a obtenu validation auprès du Comptable Public pour étaler cette somme sur plusieurs exercices.

A ce titre, un rattrapage d'amortissement obligatoire sera réalisé à hauteur de 8 109.03 € pour l'exercice 2025 afin de diminuer la somme de 315 000 €.

### **III. Section d'Investissement**

---

La section d'investissement retrace les opérations non courantes et ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du Conservatoire. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 128 638.32€ (+42.91 % par rapport au budget 2024).

En dépenses, on retrouve principalement l'acquisition des instruments de musique, quant aux recettes, elles proviennent du Fonds de Compensation de la TVA et de l'amortissement des immobilisations.



### 1. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement estimées pour l'année 2025 représentent 128 638,32 €.

La section d'investissement de l'exercice 2024 présente un solde d'exécution négatif de 2 153.11 €.

Par conséquent, le résultat excédentaire cumulé de fonctionnement 2024 d'un montant de 286 203.32 € couvre en priorité le besoin de financement de la section d'investissement de 2 153.11 € et prévoit une dotation complémentaire en réserve de 94 050.21 € pour financer de nouveaux instruments de musique.

Soit un montant total de 96 203.32 € inscrit au compte 1068, suivant l'autorisation de reprise anticipée accordée par le Comptable Public.

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Intitulés	BP 2024	BP 2025	Evolution %
10	Dotations, fonds divers et réserves		96 203.32 €	
021	Virement de la section de Fonctionnement	35 000.00 €	- €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 650.00 €	32 035.00 €	92.40%
041	Opérations patrimoniales	- €	400.00 €	
<i>Restes à Réaliser N-1</i>				
<i>R 001 Excédent d'investissement reporté N-1</i>		<i>38 364.63 €</i>		
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>90 014.63 €</b>	<b>128 638.32 €</b>	<b>42.91%</b>



## 2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les prévisions des dépenses d'investissement 2025 sont de l'ordre de 128 638,32 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	Intitulés	BP 2024	BP 2025	Evolution %
21	Immobilisations corporelles	89 064.63 €	126 085.21 €	41.57%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950.00 €	- €	
041	Opérations patrimoniales	- €	400.00 €	
<i>Restes à Réaliser N-1*</i>				
<i>D 001 Déficit d'investissement reporté N-1</i>			2 153.11 €	
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>90 014.63 €</b>	<b>128 638.32 €</b>	<b>42.91%</b>

(\*): Les restes à réaliser (RAR) sont des engagements juridiques donnés à des tiers découlant de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice qui vient de s'achever.

## IV. Données synthétiques du budget

### EVOLUTION BUDGET 2024 / BUDGET 2025

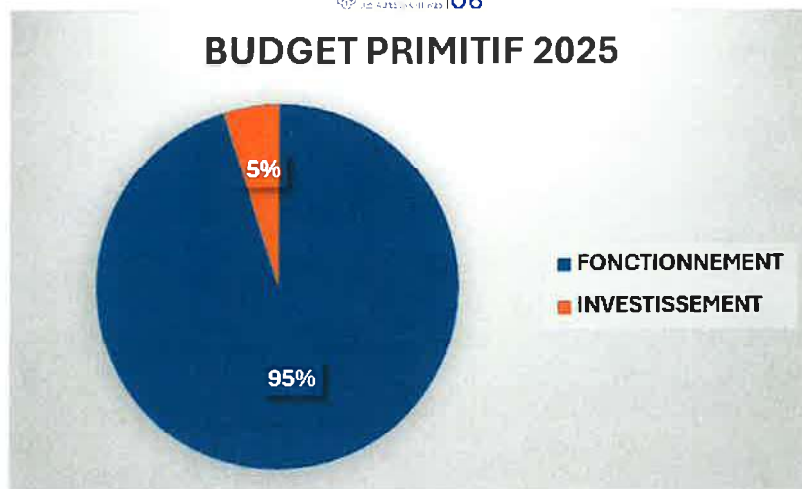
	FONCTIONNEMENT		
	BUDGET 2024	BUDGET 2025	EVOLUTION
DEPENSES	2 358 472.33 €	2 510 000.00 €	6.42%
RECETTES	2 358 472.33 €	2 510 000.00 €	6.42%

	INVESTISSEMENT		
	BUDGET 2024	BUDGET 2025	EVOLUTION
DEPENSES	90 014.63 €	128 638.32 €	42.91%
RECETTES	90 014.63 €	128 638.32 €	42.91%



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE | 06

## BUDGET PRIMITIF 2025



## 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2025

FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de Fonctionnement votés	2 510 000.00 €	2 320 000.00 €
<b>REPORTS</b>	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit)	190 000.00 € (si excédent)
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 510 000.00 €</b>	<b>2 510 000.00 €</b>
INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'Investissement votés	126 485.21 €	128 638.32 €
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser N-1		
	001 Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté	2 153.11 € (si solde négatif)	(si solde positif)
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>128 638.32 €</b>	<b>128 638.32 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>2 638 638.32 €</b>	<b>2 638 638.32 €</b>

## 2. ÉTAT DE LA DETTE

Pour l'exercice 2025, le Conservatoire n'a pas prévu de recourir à l'emprunt.



## V. Évolution prévisionnelle du niveau d'épargne

	BP 2024	BP 2025	Evolution %
Recettes réelles de Fonctionnement	2 243 000.00 €	2 320 000.00 €	3%
Report de l'excédent de Fonctionnement	114 522.33 €	190 000.00 €	66%
<b>Total des recettes de Fonctionnement</b>	<b>2 357 522.33 €</b>	<b>2 510 000.00 €</b>	<b>6%</b>
Dépenses réelles de Fonctionnement	2 306 822.33 €	2 477 965.00 €	7%
Intérêts des emprunts	- €	- €	
Remboursement en capital	- €	- €	
<b>Epargne de Gestion</b>	<b>50 700.00 €</b>	<b>32 035.00 €</b>	<b>-37%</b>
<b>Epargne Brute</b>	<b>50 700.00 €</b>	<b>32 035.00 €</b>	<b>-37%</b>
<b>Epargne Nette</b>	<b>50 700.00 €</b>	<b>32 035.00 €</b>	<b>-37%</b>

Sans dette, les trois épargnes sont identiques, ce qui reste rare dans les collectivités.

### DÉFINITION DES ÉPARGNES

Ces indicateurs permettent d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

**Epargne Brute** : Recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « capacité d'autofinancement brute (CAF brute) » et sert à financer en priorité au remboursement de la dette et aux dépenses d'équipement.

**Epargne de Gestion** : Epargne brute plus intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée hors frais financiers.

**Epargne Nette** : Epargne de gestion moins annuité du capital de la dette **ou** Epargne brute moins remboursement de la dette. Appelée aussi, « capacité d'autofinancement nette (CAF nette) », elle représente l'épargne disponible pour autofinancer une partie des dépenses d'investissement après déduction du capital de la dette.

Le Comité Syndical **ADOpte A L'UNANIMTE** le Budget Primitif pour l'exercice 2025 et autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.



**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

**M. Jean-Charles QUERCIA, Commune de TENDE** souhaite savoir s'il peut en tant qu' élu s'adresser au Conservatoire pour avoir des conseils en termes d'acquisition de matériel ou même sur des propositions de concerts d'artistes extérieurs.

M. Christian TOURNIAIRE prend la parole et remercie l' élu pour sa question.

Le Conservatoire est en effet aussi là pour conseiller les communes et ajoute que les élus peuvent et doivent profiter de l'expertise de la direction pour obtenir des conseils en matière de musique.

**M. Régis GUILLAUME, Commune de LEVENS** demande s'il y a un spectacle de prévu au Nikaia cette année et si les écoles primaires pourront y participer.

M. Christian TOURNIAIRE indique que la décision de refaire un Nikaia a été prise très récemment, puisque le Nikaia est un spectacle important au budget conséquent.

Le spectacle sera bien sur la suite de « Camille » mais il sera différent puisque le budget sera moins important.

Le projet sera bien sûr présenté aux primaires mais ne pourra pas être ouvert à toutes les écoles. Cependant, les collèges feront bien partis du spectacle qui sera plus « chanté » que les années précédentes.

**Mme Gisèle MARTIN, Commune de ST MARTIN DE VESUBIE** suggère de faire payer un droit d'entrée pour financer une partie du spectacle.

M. Christian TOURNIAIRE rappelle que c'est un projet voulu par le Président du Département des Alpes-Maritimes. Il a pour volonté d'apporter la culture, le spectacle et l'égalité des chances à tous sur le territoire.

C'est une proposition du Président du Département pour l'ouverture culturelle et ce n'est pas un acte individuel citoyen. De plus, le Conseil Départemental n'a pas vocation à faire de l'argent.

\*\*\*

Le Président, Jean THAON tient à féliciter le personnel administratif et le directeur du Conservatoire des Alpes-Maritimes pour le travail accompli et la réussite de cette rentrée.

Le Directeur, Christian TOURNIAIRE remercie l'ensemble des élus pour leur contribution à la réussite du Conservatoire des Alpes-Maritimes grâce à l'augmentation des Interventions en Milieu Scolaire et il invite madame Maryline GERMANO, Adjointe à la direction, à prendre la parole sur l'évolution des Interventions en Milieu Scolaire et l'égalité des chances sur le territoire.

Madame Maryline GERMANO, Ajointe à la Direction, remercie l'ensemble des élus pour leur présence et les félicite du développement des Interventions en Milieu Scolaire à travers le territoire. Cette augmentation significative a permis aux enfants sur les différentes communes de découvrir la musique à l'école en bénéficiant des interventions.





Ces enfants n'auraient peut-être jamais pu être initiés. C'est une mission réussie pour les communes et le Conservatoire des Alpes-Maritimes.

Le Directeur, Christian TOURNIAIRE félicite Mme Delphine GAYRARD, Directrice Générale Adjointe Culture, pour le succès et les retours très positifs après les visites des élèves sur l'exposition Anima(ex)Musica à l'espace culturel Lympia de Nice et la remercie pour son aide quotidienne.

Le Président, Jean THAON tient à féliciter le Conservatoire des Alpes-Maritimes pour son bilan et il remercie les membres du Comité Syndical de leur présence, il associe le personnel administratif qui s'investit auprès du directeur, Christian TOURNIAIRE et donne la parole à la Vice-Présidente, Marie-Amélie GINESY.

La Vice-Présidente, Marie-Amélie GINESY, remercie les élus pour leurs présences, et leur confiance ainsi que les conseillers du département. Elle tient à apporter ses plus vifs remerciements au Président du Conseil Départemental, Charles-Ange GINESY, qui permet au Conservatoire des Alpes-Maritimes d'avoir un budget finalement légèrement affecté par les restrictions budgétaires qui ont impacté le Département.

Aucun autre sujet n'étant soulevé, le Président Jean THAON, déclare la séance close à 11h00.

A Nice, le 24/01/2025

Le Président,  
Jean Thaon  
Marie de Lantosque

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name 'Jean Thaon' and 'Marie de Lantosque'. The signature consists of several overlapping loops and lines.